

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**du 3 décembre 2025**

**Madame Georgeta Rossier**, Présidente du Conseil communal de Lavigny, ouvre la séance et adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, à la presse et au public.

**1. APPEL.**

Excusés : Messieurs Benoit Foucault, Marco Marsella, Roman Tarnovsky et Quentin Sandoz. La Présidente annonce que deux Conseillers se sont excusés pour leur arrivée en cours de séance.

La Secrétaire procède à l'Appel : **24** Membres sont présents.

La Présidente constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée pour la séance de ce soir.

Elle propose de passer au Point deux.

*\*\*Arrivée de Madame Anja Nusslé et à la suite Monsieur Gilles Rossier ; **26 Membres** sont présents.*

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**La Présidente** donne lecture de l'Ordre du jour.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2025.
4. Rapport de la CoFin sur le « Préavis municipal N°6/2025 – Budget 2026 ».
5. Préavis municipal N°7/2025 – Réfection des chemins agricoles des Chises, des Rippes et du Châtelard.
6. Préavis municipal N°8/2025 – Réfection des couverts des fontaines de la Laiterie et de la Maison de Commune
7. Renseignements de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

L'Ordre du Jour est accepté avec 25 voix et 1 abstention.

La Présidente propose de passer au Point 3.

**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 OCTOBRE 2025.**

**La Présidente** demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le Procès-verbal ?

- Il n'y a pas de demande de modification.

Le Procès-verbal du 29 octobre 2025 est accepté avec 21 voix et 4 abstentions.

La Présidente remercie la Secrétaire pour sa rédaction et propose de passer au point suivant.

#### **4. RAPPORT DE LA COFIN SUR LE « PREAVIS MUNICIPAL N°6/2025 – BUDGET 2026 »**

**Monsieur Hervé Moine**, Président et rapporteur de la Commission des finances donne lecture dudit rapport.

**La Présidente** le remercie et ouvre la discussion.

**Madame Ingrid Ciampi**, Conseillère communale, rappelle que lors de la séance du Conseil communal d'octobre elle était absente (excusée cause santé) et qu'elle a reçu le Préavis municipal sur le Budget 2026 par courrier. Elle fait part de sa déception en recevant celui-ci, car il ne comporte aucun commentaire et comparaison pour faciliter sa lecture à la suite du passage à un nouveau modèle comptable de deuxième génération « MCH2 ». Elle trouve que cela manque de transparence. De plus, si on enlève les attributions à réserve et les imputations internes, le Budget 2026 prévoit une augmentation des charges de CHF 187'300.- soit environ 5 points d'impôts sans explication particulière.

Elle souligne qu'une partie des réponses se trouve dans la réponse de la Municipalité à Monsieur Sandoz lors de la précédente séance ainsi que rapportée dans le Rapport de la CoFin. Mais elle a toutefois encore des questions dont une liée à des augmentations des charges et des salaires de l'Administration générale, soit CHF 11'000.- et un montant de CHF 33'000.- pour l'entretien des routes et même CHF 153'000.- si on y ajoute l'entretien des trottoirs ; elle remarque qu'en lisant les Rapports elle n'a pas trouvé de réponse à ces questions.

**Monsieur Claude Philipona**, Syndic, répond concernant le personnel, que la Municipalité a remarqué que lors d'une année de nouvelle législature il y avait plus d'heures qui étaient calculées et des compléments d'heures supplémentaires. Dans l'attribution des EPT (*Equivalents Plein Temps*) la Commune, étant un peu court, a fait des légères adaptations en vue d'augmentation de taux, d'heures supplémentaires ou éventuellement pour des heures complémentaires externes.

Concernant les routes, la Commune a repris le standard des anciennes années, soit CHF 100'000.- et CHF 20'000.- de réserve. Ce poste est aussi difficile à comparer, car il y a eu d'énormes effets « yoyo » vu qu'il y a eu des entretiens un peu plus lourds toutes ces dernières années ; la Municipalité a repris la partie fixe, hors ces entretiens lourds, avec en sus une correction liée à la voirie qui était dans le poste « déchets ».

Pour les bâtiments et ce qui concerne le Canton, la réponse est détaillée aux questions et pour la petite enfance, il y a CHF 191'000.- mais c'est une version « plafond », et comme expliqué lors de la dernière séance du Conseil communal, il y a une augmentation d'environ 28% de prestations dans la Commune (cela explique une bonne partie de l'augmentation), ensuite il y a des coûts moyens liés aux UAPE par l'association AEMA qui doivent encore être vérifiés ; la Municipalité n'a pas eu d'autres choix que de prendre les Budgets qui avaient été établis par les différentes structures. Il est très peu probable que ce montant soit atteint en termes d'accueil de jour.

Pour les transports publics, il faut savoir qu'il y a eu une erreur sur le coefficient attribué à la Commune par rapport au bassin versant ; ce coefficient a été corrigé et s'ajoute le complément lié à la ligne 727 ce qui explique le montant supplémentaire de CHF 31'000.-

La Municipalité a hésité de demander au Boursier communal de préparer un comparatif entre l'ancienne version du Budget et MCH2 mais au vu de la charge importante de travail elle a préféré s'abstenir.

**Madame Ingrid Ciampi**, comprend que faire une comparaison entre les deux systèmes est un grand travail, elle est bien placée pour le savoir et ne le demande pas, et cela n'est pas demandé par le Conseil d'Etat. Cependant, lorsque la Municipalité prévoit d'effectuer des travaux dans l'année, elle demande que celle-ci mette des commentaires pour la compréhension, cela n'a rien à voir avec la comparaison de l'ancien système et le système MCH2.

Elle soumet à la Municipalité une dernière question en rapport avec le budget 2026 sur le compte n°34100.3612.00 - Parts aux communes et association intercommunales, Morges.

- Elle demande si ce montant de CHF 3'000.- est dédié pour la Patinoire de Morges ?
- Si oui, elle souhaite savoir pour combien d'années la Municipalité s'est engagée à payer cette somme ?

**Le Syndic** répond que la Municipalité s'est engagée à la continuité par rapport à ce qui était pratiqué les années précédentes et qui concernait une contribution pour la piscine. La décision de la Municipalité n'a pas été de vouloir faire un investissement mais un versement cash en une fois ; il souligne que la piscine était financée depuis bien avant qu'il fasse partie de la Municipalité, donc depuis plus de vingt ans, et ce montant, identique, a été reporté sur la patinoire et non plus sur la piscine pour une durée de trente (30) ans.

**Madame Ingrid Ciampi** remarque que cela fait un montant total de CHF 90'000.-

Elle souligne que ce montant prétend à la présentation d'un Préavis à présenter au Conseil communal !

Elle explique le fond de sa pensée en rapport avec la péréquation pratiquée entre les villes et les villages, les premiers touchent plus que les seconds. Les villes touchent plus en termes d'habitants car le bassin de la population est plus large. Donc, Lavigny touche moins au niveau de la péréquation et Morges touche plus... en fait Lavigny paye presque à double. Elle estime personnellement ne pas être favorable à ce financement.

**Le Syndic** répond que cela dépend à quel niveau on le présente. Il y a plein d'autres intérêts qui sont joints tel que le parcours de la ligne 726 avec Morges pour trouver les bonnes fréquences, les discussions pour trouver des solutions. Ce montant (CHF 2'800.- ~) versé chaque année depuis 20 ans, n'a jamais posé de problème ; la question n'a jamais été posée par le Conseil. La Municipalité a pris le parti de continuer ce versement.

**Monsieur Gilles Sandoz**, Conseiller communal, revient sur l'intervention de Madame Ciampi. Il rejoint son point de vue et propose qu'un Préavis municipal soit déposé ; le Conseil accepte ou refuse ledit Préavis et cela a le mérite d'être clair et net.

**Le Syndic** rappelle qu'à l'époque il n'était pas à la Municipalité et ne sait pas s'il y a eu un Préavis municipal ou pas ! Ce paiement s'est fait en continuité et le Conseil n'a pas dit qu'il ne fallait plus faire ce virement jusqu'à ce jour.

**Monsieur Stéphane Schmidt** demande si ce versement est en relation avec l'étude du futur centre aquatique ? Ou bien ce versement est-il pour bien se faire voir par la Commune de Morges ?

**Le Syndic** répond qu'il ne faut pas mélanger les deux objets. Le centre aquatique est « tombé à l'eau » ; cela date de dix ans environ et il y avait eu un Préavis municipal. En revanche, le montant de CHF 2'800.- était la participation à la piscine extérieure et ce virement a été reconduit annuellement.

**La Présidente**, Madame Georgeta Rossier, demande si la Municipalité envisage de présenter un Préavis ?

**Le Syndic** répond qu'il va effectuer une recherche pour connaître l'historique et s'il y a eu, à l'époque, un Préavis ou tout autre document. Il tiendra informé le Conseil.

**La Présidente** rappelle les deux questions restées en suspens lors de la dernière séance.

**Messieurs G. Sandoz** et **Vincent Porchet** répondent qu'ils ont eu les réponses/informations ; l'un par le document « Questions-réponses » et le suivant lors de la dernière séance du Conseil.

**Monsieur Gilles Sandoz**, revient sur l'objet cité plus haut, relevé par Madame Ingrid Ciampi, et demande si la Commune va continuer à verser CHF 3'000.- ~ à la Commune de Morges ? Quels sont les intérêts de notre Commune de continuer à faire ce paiement ? Y a-t-il de bonnes raisons, quels sont les motifs ?

La Commune a toujours versé... donc on continue sans se poser de question ?! Il y a mieux comme explication.

Est-ce que la Municipalité propose de déposer un Préavis et le Conseil décidera si oui ou non on continue de payer ?

**Monsieur Gilles Sandoz et Madame Ingrid Ciampi** proposent un amendement au budget 2026. Ils en dictent le contenu.

**La Présidente** demande que la proposition de l'amendement soit portée au vote des Membres du Conseil communal.

Soit :

- D'amender le compte N°34100.3612.00 – Parts aux communes et association intercommunales, Morges
  1. *que le compte N°34100.3612.00 soit diminué de CHF 3'000.00 au Budget 2026, il sera ainsi à CHF 00.00 ;*
  2. *qu'un préavis municipal soit présenté au Conseil communal concernant l'objet ci-dessus.*

Vote : 15 OUI

3 NON

8 ABSTENTIONS

Le Conseil communal **accepte la proposition** d'amendement.

**Madame Michèle Salanon** a une remarque en rapport avec ces CHF 3'000.-

Est-il possible d'attendre ou demander à la Commune de Morges une rétrocession ou une gratuité sur l'entrée à la patinoire de Morges pour les citoyens de Lavigny ?

**Monsieur Willy Favre**, Municipal, répond que lors d'une séance de l'ARCAM la question avait été abordée. Une somme est versée en rapport au nombre d'habitant de la Commune et qui donne des avantages pour la piscine et également pour la patinoire. Pour retrouver exactement ce qui est proposé, il doit retrouver le PV de l'ARCAM de l'époque pour éviter de dire des bêtises ; mais de mémoire c'était une somme avec des avantages qui allaient pour la Commune qui la soutenait.

**Monsieur Pierre-Yves Rochat**, Conseiller communal, s'interroge concernant la Place du Village, postes 96302.3431.00 et 96302.3439.88.

Il s'étonne qu'il y ait des entretiens courant pour des bâtiments neufs encore sous garantie pour un montant de CHF 30'000.- et les achats de l'électricité pour un montant de CHF 17'000.-, donc plus que la salle de gym ?

**Le Syndic** répond que c'est l'entretien courant selon la répartition de la PPE plus une autre part de l'entretien sur la partie publique. Il rappelle qu'il y a une servitude publique d'usage de place et de passage et c'est à la Commune de l'entretenir (bacs, la partie fleurie, etc.) ; concernant l'électricité, l'ensemble du lot est en PPE et la part de la Commune est liée à l'épicerie et au tea-room

**Monsieur Gaddiel Schweizer**, Conseiller communal, demande si l'électricité payée par la Commune est refacturée à l'épicerie ? Est-ce que ce montant arrive sur un autre numéro de poste au budget ?

**Le Syndic** répond négativement. Le bail relatif à l'épicerie et tea-room est un bail avec charges comprises.

La parole n'est plus demandée.

**La Présidente** avise que le Conseil, après avoir accepté la proposition de l'amendement, vote en premier lieu sur l'**acceptation** dudit amendement et à la suite les conclusions amendées du préavis municipal.

« Acceptez-vous l'amendement sur le préavis municipal N°6/2025 – Budget 2026 ?

**Voix :**

15 OUI

3 NON

8 ABSTENTION

**La Présidente** soumet au vote les conclusions du préavis municipal N°6/2025 :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°6/2025 – Budget 2026 **tel qu'amendé** ?

**Résultat du vote** : Le préavis municipal sur le projet du budget 2026 est accepté tel qu'amendé avec :

**Voix** :                    24 OUI                    0 NON                    2 ABSTENTIONS

**5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°7/2025 – RÉFECTION DES CHEMINS AGRICOLES DES CHISES, DES RIPES ET DU CHÂTELARD.**

**Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, donne lecture du Préavis municipal susmentionné en y apportant quelques informations complémentaires.

**La Présidente** le remercie et ouvre la discussion.

**Monsieur Christian Jan**, Conseiller communal, souligne que ce sont des chemins agricoles et il demande si d'autres véhicules circulent sur ces chemins ?

**Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, répond que bien que ce soient des chemins agricoles, se sont aussi des chemins du domaine public et donc il y a des vélos, des piétons...et quelques véhicules qui y circulent.

**Madame Michèle Salanon**, Conseillère communale, demande si les travaux vont ressembler à ce qu'a fait la Commune de Villars-sous-Yens, sur les chemins qui partent depuis chemin du Moulin et qui montent le long du Swing golf et descendent en direction du chalet ?

**Monsieur Rémy Wulliens** répond qu'il n'a pas visité ces chemins sur la Commune de Villars-sous-Yens.

**Monsieur Pierre-Yves Rochat**, Conseiller communal, demande si la Municipalité a regardé combien cela coûtait de les entretenir comme il se doit chaque année ?

**Monsieur Rémy Wulliens**, répond qu'il y a deux choses qu'il faut regarder. Des « tacons » ont été faits par à coup, pour des montants de CHF 5'000.- à CHF 7'000.- voir CHF 9'000.- chaque année en fonction de l'état des chemins. Les chemins « taconnés » il y a quelques années (3 ans) doivent être retaconnés si rien ne se fait !

Maintenant, il y a une autre partie qui se dégrade. Et si on taconne cette partie, le reste qui est plus au moins en bon état va continuer à se dégrader et il faudra aller en profondeur, c'est-à-dire refaire un coffre de route complet ; cela coûtera plus cher de tout évacuer et refaire un coffre que de faire un broyage en surface avec un apport pour donner un profilage pour l'écoulement des eaux.

**Monsieur Philippe Estiévenart**, Conseiller communal, relève que le chemin du Châtelard est abîmé sur les côtés par les traces des roues (et pas seulement par l'écoulement des eaux) et il y a un monticule au centre. Il demande si des charges maximales ont été prévues pour les véhicules ?

Les deux autres chemins sont aussi en mauvais état.

La question est que va-t-il se passer quand ces chemins seront mis en état ? Est-ce que dans deux ans le centre sera à faire aussi ? Ne serait-il pas plus judicieux de tout refaire ?

**Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, répond à la première question : « le passage des véhicules » serait à mettre entre guillemets parce que vous pouvez avoir un chemin en état qui, malgré les passages répétés des véhicules, dans de bonnes conditions, ne se dégraderont pas extrêmement. Il y a aussi des passages de véhicules pendant des périodes moins favorables (pluies) et les chemins graveleux ne font pas bon ménage avec la terre.

Ensuite concernant les ornières...les écoulements des eaux fragilisent la partie supérieure qui se dégrade plus vite, c'est comme une rivière qui creuse son lit et qui en s'écoulant emporte avec elle à chaque fois des graveleux.

A la question pourquoi les parties centrales ne sont pas refaites :

- Dans le chemin des Chises, l'écoulement se fait bien (explications avec photo) il n'y a pas eu l'utilité de faire des tacons ces dernières années. Alors pourquoi refaire un chemin qui est en bon état ? Bien que n'étant pas à l'abri d'une dégradation dans cinq ans, la Municipalité trouve inutile la dépense de refaire alors qu'il est presque comme neuf !
- Concernant le chemin des Rippes, la partie centrale étant goudronnée et celui-ci tenant bien, il n'y a aucune raison d'intervenir sur cette partie.

A la suite de la réflexion de Monsieur Estiévenart sur la grande longueur des traces de roues (ornières) sur le chemin du Châtelard, Monsieur Wulliens répond que ledit chemin est étroit et pas beaucoup de marge de manœuvre pour circuler si ce n'est dans lesdites ornières. La partie centrale, qui devient de plus en plus haute (et les ornières plus basses) empêche l'eau d'aller soit à droite, soit à gauche ; elle est emprisonnée dans des sillons, dans les parties qui sont maintenant graveleuses ; cette eau va aller dans la pente, dans le sens du roulement du véhicule. Cette motte centrale, empêche l'eau de s'écouler et elle stagne (baignoire).

**Monsieur Guillaume Bultez**, Conseiller communal, demande s'il y a des subventions pour ce type de chemin ?

**Monsieur Rémy Wulliens** répond qu'il peut y avoir des subventions pour refaire des chemins fonciers, des chemins qui répondent à ce critère. Si l'on part dans cette optique, la Municipalité doit faire un dossier concernant **tous** les chemins de la Commune, donc évaluer la réfection de **tous** et évaluer un prix, supposons un ou trois millions ; la Municipalité présente au Conseil un préavis pour des travaux sur dix ans...elle devra avancer cet argent et seulement à la fin des travaux, le dossier étant clos, les subventions seront versées. Pour la Municipalité cela représente un risque trop important financièrement.

**Madame Sophie Kandaouroff**, Conseillère communale, demande concernant le Préavis déposé ce jour, si le Conseil doit accepter le « package » ou seulement une partie, par exemple que le chemin du Châtelard ?

**Monsieur Rémy Wulliens** répond que le Conseil décide s'il veut le « package » ou amender le Préavis comme fait précédemment avec le budget !

**Madame Cathy Zanola Rossier**, Municipale, souhaite apporter un complément d'information pour donner suite à l'intervention de Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller communal, sur pourquoi ne pas goudronner les chemins comme cela s'est fait pour le chemin des Rippes.

Elle raconte qu'il y a quelques décennies en arrière la question avait été posée sur le pourquoi ne pas bétonner ces chemins comme cela s'était fait dans certaines communes et cette idée avait été écartée car la Municipalité de l'époque trouvait plus agréable de se balader et trotter avec les chevaux (à l'époque il y avait encore plus de chevaux) sur un vrai chemin non bétonné.

Les chemins de notre Commune ont été un peu épargnés par le bétonnage...elle précise béton et pas goudron !

La parole n'est plus demandée.

La Présidente prie la CoFin et la Commission ad hoc d'étudier ledit Préavis municipal et de rapporter pour la prochaine séance.

La Commission ad hoc est composée de Monsieur Gilles Sandoz (Président), Mesdames Anja Nusslé et Virginie Ganz, Messieurs Olivier Rochat et Gilles Rossier.

**6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°8/2025 – RÉFECTION DES COUVERTS DES FONTAINES DE LA LAITERIE ET DE LA MAISON DE COMMUNE.**

Une nouveauté à la Municipalité...le Préavis susmentionné est déposé par deux Municipaux, Madame Cathy Zanola Rossier et Monsieur Rémy Wulliens. Tous deux avaient à cœur de refaire ces couverts des fontaines qui se détériorent et font quelques peu « tache » depuis la rénovation des rues concernées par lesdites fontaines. Elles méritent un embellissement et d'être préservées.

**Madame Cathy Zanola Rossier et Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, donnent lecture du Préavis municipal susmentionné en y apportant quelques informations complémentaires.

**La Présidente** les remercie et ouvre la discussion.

**Monsieur Gilles Rossier**, Conseiller communal, trouve que le prix concernant le remplacement de la charpente n'est pas très élevé pour deux toits ? Il demande ce qui est prévu ?

**Monsieur Rémy Wulliens**, répond que ce sera un charpentier qui sera chargé de ces travaux, soit des poutres qui supportent la charpente, c'est-à-dire les montants verticaux. Le reste est encore en bon état.

**Monsieur Gilles Sandoz**, Conseiller communal, pose une question en rapport avec les titres des Préavis. Il demande si ceux-ci ne pourraient être plus explicite ! Exemple : il est écrit « réfection des couverts des fontaines » alors que la réfections inclus les bassins !

**Monsieur Gaddiel Schweizer**, Conseiller communal, trouve très louable d'entretenir nos fontaines et que nos enfants puissent s'y baigner à la belle saison. Concernant la fontaine de la laiterie, il n'y a pas seulement la vétusté des lieux qui n'est pas propice aux rencontres, ni l'éclairage ; si l'objectif de cette rénovation est de favoriser les rencontres une réflexion plus large serait la bienvenue.

**Madame Cathy Zanola Rossier** répond qu'elle voit bien des gens mettre leurs pieds dans cette fontaine ; la circulation à la Route d'Etoy sera à 30/kmh et cela va amener une certaine tranquillité et elle imagine, très sincèrement convaincue, que des gens s'installeront les pieds dans l'eau pour boire l'apéro dans cette fontaine.

**Monsieur Vincent Porchet**, Conseiller communal, souligne qu'il y a trois fontaines au total dont celle de La Forge. Il demande pourquoi les réfections pour les deux fontaines aux extrémités et pas celle du milieu du village ?

**Monsieur Rémy Wulliens** rappelle qu'il y a également la fontaine à la place de jeux. Concernant la fontaine de La Forge, celle-ci a déjà été rénovée au niveau des boiseries il y a peut-être une dizaine d'année et le bassin a été rénové l'année dernière. Le couvert de ladite fontaine a un appui sur un bâtiment privé (on ne touche pas les murs privés) et il n'y a pas d'éclairage pour cause de la lanterne sur le coin de la maison de la famille Grin qui officie en tant qu'éclairage.

**Monsieur Stéphane Schmidt**, Conseiller communal, demande si la Commission ad hoc mandatée aura accès aux projets de l'artiste concernant la création des deux fresques murales pour les fontaines ? Est-ce que se sera de l'abstrait ?

**Madame Cathy Zanola Rossier** répond et invite à se rendre sur le site internet de l'artiste ; il est possible de prendre contact avec elle, celle-ci étant active également dans la région. Pour les fresques, la Municipalité s'imagine quelque chose en lien avec le lieu, d'une certaine époque, quelque chose qui soit ouvert vers l'avenir. Comme cela est une commande, en discuter avec elle, expliquer nos souhaits...

**Monsieur Gilles Sandoz** revient sur le mur de la fontaine de La Forge qui est privé. Il demande si le mur de la fontaine de la Maison de Commune est aussi un mur privé ?

**Monsieur Rémy Wulliens** répond par la négative. C'est un mur posé contre l'autre mur.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente prie la CoFin et la Commission ad hoc d'étudier ledit Préavis municipal et de rapporter pour la prochaine séance.

La Commission ad hoc est composée de Monsieur Stéphane Schmidt (Président), Mesdames Dominique Vaney et Mélanie Lambelet, Messieurs Denis Delapierre et Jean-Frédéric Favre.

## **7. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.**

**Madame Teodora Laurent** informe sur le Rapport d'étude relatif à l'église du village. Ce Rapport englobe la totalité de la réfection, tant sur l'aspect intérieur qu'extérieur, soit l'assainissement, la modification du système du chauffage.

La Municipalité a reçu ce lundi l'architecte mandaté pour cette étude et lui a demandé de présenter quelque chose de plus concis, avec chiffres, concernant uniquement la réfection de l'assainissement du crépi, du drainage des façades, d'un accès éphémère qui serait fait à l'arrière de l'église ainsi que des toilettes. La Municipalité espère vous présenter cet objet au printemps prochain.

**Monsieur Willy Favre** n'ayant pas de nouvelles informations passe la parole.

**Monsieur Claude Philipona**, Syndic, fait un commentaire concernant le Budget 2026 : il explique qu'il existe une Convention entre les Communes de Lavigny et Morges pour un montant de CHF 2,50 par habitant. Il n'a pas en mémoire de quand date celle-ci. La différence par année entre le montant du Budget et de la Convention est de CHF 500.-, soit CHF 3.- par habitant. Dans le cas où la Convention ne peut être éteinte, ce montant devra être versé pour 2026. La Municipalité discutera de ceci en début de l'année prochaine en ayant retrouvé et mis à disposition la Convention de départ.

Depuis la dernière séance du Conseil, la Municipalité s'est réunie, hors séance Municipale, plusieurs fois, dont celle du 10 novembre courant relative aux retours de l'expérience de six mois sur la problématique de la Vieille Route de l'Etraz. Une soixantaine de personnes étaient présentes, des riverains des différentes Communes concernées ainsi que d'autres usagers. Les trois Communes étaient représentées par leur Syndic. Il y a eu une présentation et l'évocation de quelques pistes mais sans décision actuellement.

Un participant a souhaité faire une consultation avec les personnes présentes. Il en est ressorti trois possibilités :

- rester dans le statu quo,
- fermeture totale (comme pendant le test),
- trouver une solution intermédiaire où l'accès au pont est fermé pour éviter le trafic de transit, mais avec des mesures d'accompagnements pour les riverains ou personnes devant faire usage de véhicules pour traverser celui-ci.

### Résultat :

- deux personnes pour le statu quo (sans changement) ;
- sept personnes souhaitaient la fermeture totale (comme pendant le test) ;
- le reste des personnes étaient d'avis qu'il fallait vraiment faire quelque chose avec des mesures d'accompagnements.

La dernière proposition est un peu la piste que les Municipalités allaient étudier pour la suite et de concert avec la DGMR... pour autant que celle-ci ne demande pas de refaire des comptages au vu du matériel qui a été vandalisé pendant les tests.

La Municipalité reviendra vers le Conseil car s'il y a des mesures d'accompagnements, cela fera l'objet d'une adaptation du « Règlement de privilèges de stationnement » existant en incluant audit Règlement « privilèges de circulation ».

Le temps de regarder le contexte légal et financier, la Municipalité reviendra auprès du Conseil avec une proposition en relation avec la solution soutenue par la grande majorité des participants à ladite séance de novembre.

**Madame Cathy Zanola Rossier** donne un petit retour sur le repas des aînés qui fut très sympathique. En discutant avec les intéressés présents, le souhait a été émis de faire une fois une sortie et la fois suivant un repas, et ainsi de suite. Ce qui permettrait à des personnes âgées ayant quelques difficultés à se déplacer de pouvoir participer et apprécier de se retrouver. Les Pinus ont été remplacés en espérant qu'ils prospèrent et pour terminer, elle rappelle qu'il y a les fenêtres de l'Avent, que le 5 décembre il y a une vente de sapins à l'Institution ainsi qu'un petit marché. N'hésitez pas à participer à ces fenêtres de l'Avent même si vous ne connaissez pas les personnes qui les animent.

**Monsieur Rémy Wulliens**, informe concernant un chemin dont le départ est juste avant l'entrée du village d'Etoy et qui se termine vers la déchetterie d'Etoy ; la partie inférieure, la moitié inférieure du chemin de ladite déchetterie se trouve sur la Commune de Lavigny (Etoy nomme ce chemin le chemin des pylônes et Lavigny le chemin des pommiers) : lors des grandes pluies, tous les bords se font raviner et Etoy récolte tous les gravats emportés par ces pluies jusque devant l'entrée de la déchetterie. Le ravinement s'est fait sous la partie du goudron et un lourd véhicule passant sur le bord casse/fend l'enrobé actuel. La Municipalité de Lavigny a opté pour des travaux d'urgence pour éviter l'emportement de terre et de gravats en faisant des petites purges sur les côtés, en élargissant et ajoutant un peu d'enrobé pour maintenir l'eau sur un sillon vers la route et non plus sur les bords ; la Municipalité souhaitait faire également une grille pour canaliser ces eaux. Une entreprise a été mandatée pour creuser et lors de ces travaux, il s'est avéré qu'il y avait déjà un engouloir enseveli, recouvert de terre et de cailloux donc sans aucune efficacité. C'était une bonne surprise ! Les travaux, un peu coûteux mais vraiment nécessaires, ont été entrepris en conséquence. La facture s'élève à environ CHF 18'000.-/19'000.-. Concernant la zone 30 km/h, le marquage devrait être posé mardi prochain et à la suite les panneaux.

**La Présidente** remercie la Municipalité pour ces informations et propose de passer au point 8.

## **8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

**Monsieur Gaddiel Schweizer**, Conseiller communal, demande s'il est possible d'avoir les Préavis municipaux de façon numérique avant la séance du Conseil ?

**La Présidente** répond qu'il est possible de les avoir en numérique après la présentation du document par la Municipalité aux Conseillères et Conseillers.

La parole n'est plus demandée.

**La Présidente** avise que la séance terminée, l'apéritif se prendra à l'Auberge communal, lieu du repas de Noël.

Elle rappelle à l'Assemblée que celle-ci a reçu les dates des séances 2026 du Conseil communal et elle en donne lecture en spécifiant les dates du renouvellement des Autorités communales. Elle demande de bien vouloir les agendés.

Elle souligne également que les listes sont ouvertes et à disposition pour les inscriptions concernant la prochaine législature 2026-2031. Elle encourage tout un chacun à se réinscrire...ou pour le Conseil communal ou pour la Municipalité !

Elle remercie la Municipalité pour toutes les informations reçues ainsi que les Conseillers pour leur présence et les débats lors des séances et souhaite à tout un chacun un bon et joyeux Noël et de belles festivités en cette fin et début d'année.

Elle informe que la prochaine séance du Conseil communal est fixée pour le

**Mercredi 25 février 2026 à 20h15, à la Maison de Commune.**

**Clôture :**

- La Présidente clôt la séance du Conseil communal à 19h35.

La Présidente  
Georgeta Rossier

La secrétaire  
Loredana Simone